

Castaner autorise des manifestations illégales car « l'émotion dépasse les règles juridiques »

écrit par François des Groux | 9 juin 2020



Photo : AFP

La République française se vit désormais à deux vitesses.

Et c'est tout bonnement stupéfiant : sous nos yeux, en direct, l'importation de la guerre raciale et la partition de la nation, semblent actées et encouragées par le gouvernement.

Aux Gilets jaunes des ronds-points protestant contre la fiscalité écologique punitive, au personnel soignant

manifestant contre le délabrement de l'hôpital : les coups de matraques et le gaz dans la gueule, les yeux et les mains arrachées. Avec, en plus, le mépris d'un gouvernement menteur et cynique.

Aux racailles *racisées*, aux exogènes islamisés, aux migrants violents criant *Allah akbar* et leurs alliés gauchistes ethno-soumis : l'attention exclusive des médias et la compréhension de la Macronie, tremblante et prête à s'agenouiller, comme Castaner, ancien kéké à la coupe mulet devenu ministre de l'Intérieur.

En effet, ce dernier serait « parfaitement à l'aise » à l'idée de poser un genou à terre pour protester contre le racisme supposé... des agents de son propre ministère.

Pire encore : en refusant de dénoncer et de sanctionner les pro-Adama, il autorise, de fait, des manifestations interdites par son propre gouvernement car, dit-il sans barguigner, « l'émotion dépasse les règles juridiques » !

Ce qui signifie que les familles de la Manif pour tous, les Gilets jaunes ou les infirmières sanctionnés, verbalisés, gazés, matraqués, chargés par sa police n'étaient pas porteurs d'une émotion ?

Et que ses mêmes policiers seront sanctionnés s'ils s'en prennent à des racailles et aux Black Bloc d'une manifestation illégale ?

L'émotion de certains plus forte que la loi ("les règles juridiques") : un nouveau concept progressiste pour le retour des privilèges ? (et grappiller des voix LFI ?)

Décidément, avec Macron, nous ne sommes plus dans la Ve République mais dans la quatrième dimension politique.

Castaner ne sanctionnera pas les manifestations contre le racisme : « L'émotion dépasse les règles juridiques »

Le ministre de l'Intérieur a également indiqué qu'il serait «parfaitement à l'aise» à l'idée de poser un genou à terre. Un symbole venu des États-Unis pour s'indigner contre le racisme.

Une nouvelle sorte de «en même temps».

Invité mardi matin sur [RMC/BFM TV](#), Christophe Castaner a rappelé que les manifestations qui [sont organisées ce mardi après-midi](#) pour dénoncer les «violences policières», et plus généralement les discriminations dans la société, étaient interdites en raison de la crise sanitaire...

Mais il a toutefois donné son feu vert pour leur organisation.

«Les manifestations ne sont pas (autorisées) dans les faits car il y a un décret du premier ministre dans le cadre de la deuxième phase du déconfinement qui interdit les rassemblements de plus de dix personnes. Mais je crois que l'émotion mondiale, qui est une émotion saine sur ce sujet, dépasse au fond les règles juridiques qui s'appliquent», a jugé Christophe Castaner alors que les obsèques de George Floyd, un afro-américain asphyxié par un policier, sont prévues ce mardi aux États-Unis.

«Pas de sanction et de procès verbal»

«Il n'y aura pas de sanction et de procès-verbal», a promis le ministre de l'Intérieur qui appelle simplement les manifestants à «respecter les règles barrières». «Nous ne souhaitons pas réaffirmer l'interdiction qui est de droit, qui est de fait», a-t-il encore répété. Christophe Castaner a même assuré qu'il comprenait «parfaitement ceux qui veulent manifester»...

Par ailleurs, Christophe Castaner a affirmé qu'il serait «*parfaitement à l'aise*» à l'idée de poser un genou à terre, un geste venu des États-Unis, pour protester contre le racisme. «*Je crois que la politique est faite de symbole. Si ce symbole est utile pour combattre le racisme, je serai particulièrement à l'aise de le faire*», a-t-il affirmé...

<https://www.lefigaro.fr/politique/castaner-ne-sanctionnera-pas-les-manifestations-contre-le-racisme-l-emotion-depasse-les-regles-juridiques-20200609>

Aux dernières nouvelles, la tribu Traoré refuse l'invitation de "rencontrer" le ministre de la Justice, Nicole Belloubet. Un camouflet rappelant les affres du précédent quinquennat, c'est-à-dire une nouvelle affaire Léonarda mâtinée de Théo.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/06/09/macron-invite-la-famille-polygame-des-delinquants-traore-a-discuter-le-bout-de-gras-avec-belloubet/>

La famille d'Adama Traoré refuse une invitation de la ministre de la Justice Nicole Belloubet

"Notre avocat a été contacté aujourd'hui [lundi] par le cabinet de Madame Nicole Belloubet, ministre de la Justice, garde des Sceaux. Il lui a été proposé d'organiser une rencontre entre le garde des Sceaux et la famille d'Adama Traoré. Contrairement à ce qu'affirment certains médias, sans avoir attendu la réponse de la famille Traoré, celle-ci refuse de rencontrer la garde des Sceaux pour échanger", a indiqué la famille d'Adama Traoré.

La famille appelle par ailleurs à un "*rassemblement national massif*" samedi 13 juin, à 14h30, au départ de la place de la République à Paris.

https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/police/violences-policiers/la-famille-d-adama-traore-refuse-une-invitation-de-la-ministre-de-la-justice-nicole-belloubet_4001123.html





(Manifestation de 2017)

